

EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition signée par 906 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la grippe H1N1 est une maladie bénigne;

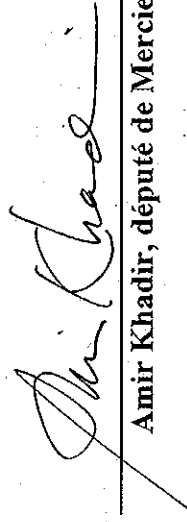
CONSIDÉRANT QU'il y a des moyens simples de prévenir la maladie;

CONSIDÉRANT QU'il y a des enjeux de santé collectifs beaucoup plus importants au niveau national et international;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, citoyens et citoyennes, demandons au gouvernement de ne pas utiliser des fonds publics pour payer cette campagne de vaccination de masse.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Amir Khadir, député de Mercier

9 février 2010